

Chennevières sur Marne, le 25 juin 2018

**VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE**

**PROJET EDUCATIF  
TERRITORIAL**

*APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU .....*



Hôtel de Ville - 14 Avenue du Maréchal Leclerc - 94430 Chennevières-sur-Marne  
Téléphone : 01 45 94 74 74 - [www.chennevières.com](http://www.chennevières.com)

## SOMMAIRE

I.	Informations générales .....	3
a)	Collectivité territoriale .....	3
b)	Durée du PEDT .....	3
c)	Organigramme.....	4
II	Etat des lieux des actions existantes .....	4
a)	Nombre d'enfants accueillis et bénéficiant de l'une des prestations périscolaires .....	4
□	Accueil du matin .....	5
□	Restauration .....	5
□	Accueil du soir .....	5
□	Surveillées .....	5
□	Trois accueils de loisirs .....	5
b)	l'enfant souffrant d'une pathologie ou porteur de handicap .....	6
III	Intentions éducatives .....	6
IV	Périmètre et public du PEDT .....	8
a)	Etablissements et publics concernés .....	8
b)	Mode d'inscription aux activités proposées .....	8
c)	Tarifification .....	9
d)	Mode d'information aux familles .....	9
V	Présentation du PEDT .....	9
a)	Besoins répertoriés .....	9
b)	Objectifs éducatifs du PEDT échangés et débattus avec les partenaires .....	10
c)	Activités proposées dans le cadre du PEDT .....	11
	Pour les enfants porteurs de handicap .....	11
	Pour les enfants d'âge élémentaire .....	11
	Pour les enfants d'âge maternel .....	12
d)	Partenaires du projet .....	12
e)	Structure de pilotage du projet .....	12
VI.	EVALUATION DU PEDT .....	14
a)	Indicateurs quantitatifs et qualitatifs .....	14
b)	Outils de l'évaluation .....	15

## I. Informations générales

a) Collectivité territoriale :

Ville de Chennevières-sur-Marne

Maire : Jean-Pierre BARNAUD

Elus de secteur :

- Jean RAPTI, Maire adjoint Affaires scolaires, des Affaires juridiques , Devoir de mémoire et Anciens combattants .
- Françoise TROUVILLE, Conseillère municipale Péri-scolaire et Centres de loisirs
- Claude CARVALHO, Conseiller municipal Relations avec les parents d'élèves, Jeunesse et Fibre optique
- Jean-Jacques LE TARNEC, Conseiller municipal Restauration scolaire et péri-scolaire, Conseil municipal de jeunes

Service gestionnaire : Education Enfance Jeunesse

Directeur EEJ : Julien KASTELYN,

Directeur adjoint EEJ : Laurent NOURY,

Adresse : 14 avenue Maréchal Leclerc – 94 430 – Chennevières-sur-Marne

Téléphone : 01 75 65 10 66

Adresse électronique : [seej@seej.chennevieres.fr](mailto:seej@seej.chennevieres.fr)

b) Durée du PEDT

La volonté municipale est d'inscrire le projet dans la durée en prévoyant sa mise en œuvre sur 3 ans : de septembre 2018 à juillet 2021 et en fonction de l'organisation de la semaine scolaire arrêtée par la Directrice académique.

Chennevières-sur-Marne est une Ville, de 18 147 habitants.

La Ville compte 10 écoles : 4 maternelles, 3 primaires, 3 élémentaires pour 688 maternels et 1093 élémentaires, soit un total de 1781 élèves.

Un certain nombre d'infrastructures est mis à disposition des mineurs :

- 3 accueils de loisirs pour chaque tranche d'âge (de 3 ans à 17 ans)
- 4 gymnases
- 1 piscine territoriale
- 1 médiathèque territoriale
- 1 conservatoire de musique et de danse territorial

D'autres services municipaux organisent également un certain nombre d'actions pour l'enfance et la jeunesse : le relais santé, l'espace socioculturel, l'Ecole Municipale de Football, le service communication.

c) Organigramme

La Direction Education, Enfance, Jeunesse est composée de 120 agents au total :

- 1 Directeur Education, Enfance, Jeunesse
- 1 Directeur adjoint Education, Enfance, Jeunesse
- 1 Coordinateur enfance
- 3 agents d'accueil
- 3 assistantes administratives
- 7 responsables périscolaires et/ou ALSH
- 60 animateurs
- 25 ATSEM
- 15 enseignants, pour les études

**II. Etat des lieux des actions existantes**

a) Nombre d'enfants accueillis et bénéficiant de l'une des prestations périscolaires

Activités périscolaires :

Activités	Fréquentation (moyenne/jour)
<b>Activités municipales</b>	
Accueil du matin (7h30-8h35)	85 maternels + 83 élémentaires = <b>168</b>
Restauration scolaire (11h45-13h20)	450 maternels + 640 élémentaires = <b>1090</b>
Accueil du soir en maternelle (16h30-18h45)	130 maternels
Etudes surveillées (16h30-18h)	145 élémentaires
Accueil post études (18h-18h45)	55 élémentaires
<b>Mercredis</b>	
ALSH maternel	118
ALSH élémentaire	92

Activités extrascolaires:

Activités	Fréquentation
<b>Vacances scolaires</b>	
ALSH maternel	86
ALSH élémentaire	62

⦿ Accueil du matin: de 7h30 à 8h35 et l'école La Fontaine: de 7h30 à 8h25

Les enfants d'âge primaire sont accueillis et encadrés par au moins deux animateurs sous la responsabilité d'un responsable périscolaire.

⦿ Restauration: de 11h45 à 13h20 et l'école La Fontaine: de 11h35 à 13h10

Durant la pause méridienne de 11h45 à 13h20, les enfants sont encadrés par des animateurs, sous la responsabilité d'un responsable périscolaire.

La mairie s'assure que tous les enfants aient une alimentation équilibrée.

Tous les menus sont élaborés par une diététicienne et validés en conseil de restauration.

Chaque repas contient 5 composantes :

- ⦿ 1 entrée
- ⦿ 1 plat protidique (viande ou poisson)
- ⦿ 1 accompagnement (féculents ou légumes verts)
- ⦿ 1 produit laitier
- ⦿ 1 dessert

Du pain est servi à chaque repas.

Les menus scolaires et périscolaires sont validés lors des Conseils de restauration, composés des parents d'élèves élus, des responsables périscolaires, de la direction Education Enfance Jeunesse et de l'Elu en charge de la restauration collective.

⦿ Accueil du soir: de 16h30 à 18h45 et l'école La Fontaine : de 16h20 à 18h45

*En sus : accueil post études (pour les enfants des études)*

Les enfants d'âge maternel bénéficient d'un goûter durant l'accueil du soir. Ce temps est encadré par au moins 2 animateurs. Des activités et jeux calmes sont organisés pour les enfants. Ils sont rejoints, à partir de 18h00 par les élémentaires ayant quitté les études dirigées (à 18h00) et bénéficiant ainsi de l'accueil post études.

⦿ Études surveillées: de 16h30 à 18h00

Les enfants d'âge élémentaire sont encadrés par les enseignants ou des animateurs sous la responsabilité du directeur d'école ou du responsable périscolaire, le cas échéant. Ce temps permet d'accompagner chaque enfant (méthode, organisation, compréhension) dans l'exécution de ses devoirs et l'apprentissage de ses leçons

⦿ Trois accueils de loisirs (deux pour les enfants d'âge maternel, un pour les enfants d'âge élémentaire)

Ils permettent aux enfants d'être accueillis de 07h30 à 18h45 les mercredis et durant les vacances scolaires.

A travers leurs actions, les équipes d'animation favorisent la découverte des domaines sportifs, culturels, artistiques et répondent aux besoins physiologiques des enfants. Des plannings d'activités sont ainsi établis pour chaque période et permettent aux enfants un choix : activités manuelles, physiques, d'expression ; sorties ; projets journal, jardinage, spectacle ; nuitées camping sur l'accueil de loisirs ; et bien évidemment divers jeux (de société, extérieurs, intérieurs, etc...) animés par les équipes.



b) l'enfant souffrant d'une pathologie ou porteur de handicap

L'Education Nationale met en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) permettant l'accueil d'un enfant en milieu scolaire.

La Ville valide le PAI médical ou alimentaire permettant l'accueil de l'enfant sur les temps périscolaires.

Pour les activités extrascolaires, un « PAI Ville » a été initié :

- La famille est invitée à le compléter préalablement avec le médecin traitant de l'enfant
- Le dossier est soumis à la validation de l'Elu de secteur
- Une réunion composée de l'Elu de secteur, de la Direction Education, Enfance, Jeunesse, du responsable de l'ALSH, de l'animateur référent PAI, de l'infirmière municipale, de la famille, se met en place afin de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant et un suivi individuel (évaluation de l'intérêt pour l'enfant à être en collectivité)
- Un exemplaire du dossier, validé, est transmis à l'ALSH pour l'année en cours.

Les animateurs, référents PAI, participent à la formation PSC1 organisée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre et ont suivi une formation PAI menée par l'infirmière municipale.

### **III. Intentions éducatives**

La municipalité s'est engagée en 2014 dans la réforme des rythmes scolaires avec le souci d'une démarche qualitative ciblant l'intérêt des enfants et de leur famille. A la suite du vote pour le retour à la semaine des 4 jours, il est proposé de maintenir des actions de qualité en faveur de l'enfance et du périscolaire.

Le déroulement tel que présenté vise à considérer l'enfant en tant qu'individu évoluant au sein d'un groupe.

Cette notion de vie en collectivité ne doit pas être un frein mais un atout au développement individuel à travers le respect du rythme de chacun, le respect du choix de l'enfant et la possibilité de découvrir, de s'essayer et/ou de se perfectionner à diverses activités, au sein desquelles l'enfant pourra y trouver une forme de valorisation lui permettant de gagner confiance en lui.

La Ville a tenu à organiser une consultation en mettant en place un questionnaire à destination des familles et des Conseils d'école extraordinaires sur le maintien ou non de la semaine à 4 jours

**Résultats du vote :**

Environ 60% des familles se sont prononcées pour un retour à la semaine des 4 jours.

9 conseils d'écoles sur 10 se sont prononcés pour un retour à la semaine des 4 jours.

**Délibération du Conseil Municipal :**

Par délibération du 5 février 2018, le Conseil municipal a acté le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018.

### Le Comité de pilotage :

Mis en place depuis 2014, il permet des échanges constructifs entre les différents acteurs. Il permet également de mieux comprendre le fonctionnement des accueils régis par la réglementation DDICS. Le comité de pilotage s'exprime tout au long de l'année et permet un bilan régulier du PEDT.

#### IV. Périmètre et public du PEDT

a) Etablissements et publics concernés

- ✓ **Territoire concerné** : L'ensemble de la commune
- ✓ **Public concerné** : Les enfants fréquentant les accueils périscolaires de la collectivité
- ✓ **Établissements scolaires concernés**:

<b>Maternelles : 4</b>	<b>Elémentaires : 3</b>	<b>Primaires : 3</b>
------------------------	-------------------------	----------------------

#### ✓ Liste des établissements:

	<b>Ecoles primaires</b>	<b>Ecoles élémentaires</b>	<b>Ecoles maternelles</b>
<b>Zone Banale</b>	Le Moulin à Vent		
	Jacques Doré		
	Corot		
<b>Zone REP</b>		Maurice Rousseau A	Jean Jacques Rousseau
		Maurice Rousseau B	La Fontaine
		Hauts de Chennevières	Clément Ader
			Marcel Pagnol

La période de la journée concernée par le PEDT à partir de la rentrée 2018/2019 se situe durant les accueils du matin, du soir, ainsi que les mercredis et vacances

b) Mode d'inscription aux activités proposées

Chaque prestation périscolaire et extrascolaire accueille, après inscription et réservation préalable, le cas échéant :

- les enfants résidant à Chennevières-sur-Marne, sauf dérogation, inscrits à l'école maternelle ou élémentaire et scolarisés jusqu'en CM2, uniquement dans l'école concernée.



Ils peuvent être encadrés par :

- Les animateurs des temps périscolaires de l'école concernée
- Des intervenants ponctuels

L'inscription est annuelle et à renouveler chaque année par la famille.

c) Tarification

Elle est calculée en fonction du quotient familial.

d) Mode d'information aux familles

Les familles sont informées des services mis à leur disposition à travers le magazine municipal, le site de la Ville, les panneaux lumineux d'informations municipales, des plaquettes et courriers envoyés aux domiciles et directement sur les structures par le personnel encadrant ainsi que via les cahiers de correspondance des élèves.

Il est également prévu d'organiser dès la rentrée scolaire différentes réunions d'informations aux familles. Elles auront pour but de présenter le fonctionnement de chaque structure, les équipes d'animation et les ateliers proposés.

Le règlement intérieur des prestations périscolaires et extrascolaires, les projets pédagogiques et les plannings d'activités sont autant de documents mis à disposition des familles au SEEJ, au sein des accueils et via le site Internet de la Ville.

## V. Présentation du PEDT

a) Besoins répertoriés :

Sur le territoire de la commune, les offres de loisirs et d'activités sportives et culturelles qu'elles soient municipales ou associatives sont proposées avec répartition sectorisée.

Les quatre dernières années ont permis de mettre en place la réforme, d'y apporter les réajustements nécessaires au bon fonctionnement et depuis cette année d'entamer véritablement le travail ludo-éducatif avec des équipes plus stables et plus qualifiées.

C'est pourquoi le PEDT maintient ses axes éducatifs, choix de la commune après concertation de la communauté éducative.

✓ **Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT :**

La contrainte principale est l'utilisation des locaux. Dans une école, pour un accueil de qualité des enfants, les salles de classe sont utilisées.

Le manque de formations relatives à la mise en place d'ateliers adaptés amène les équipes à encadrer des temps récréatifs ce qui peut générer une forme de lassitude pour l'enfant.

Avec l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, les objectifs doivent se décliner sur les temps d'accueils du matin, du soir, des mercredis et des vacances scolaires).

b) Objectifs éducatifs du PEDT échangés et débattus avec les partenaires :

- Développer la cohérence éducative entre activités scolaires et périscolaires
- Offrir aux enfants l'occasion de pratiquer diverses activités (culturelles, sportives, artistiques, scientifiques, techniques)
- Développer les conditions d'une expérience de vie collective enrichissante, l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté

✓ **Effets attendus:**

La définition des règles communes entre le scolaire et le périscolaire favorisera le respect des règles par l'enfant, du fait d'une plus grande cohésion entre les deux entités.

Impliquer l'enfant dans un projet lui permettra d'être valorisé par les autres enfants, par les familles, par l'équipe enseignante et péri-éducative.

En considérant l'enfant en tant qu'individu durant les différents accueils périscolaires et Temps d'Activités Périscolaires, il se sent écouté, entendu, compris et rassuré.

Pour les maternels, en particulier, cela contribue à considérer l'enfant au sein d'un groupe et à favoriser sa socialisation au sein dudit groupe (exemple : ne pas contraindre un enfant à rester dans la salle de repos s'il ne dort pas, même si c'est le cas pendant le temps scolaire).

Pour les élémentaires, en particulier, cela contribue à gagner confiance en lui et le motive à participer activement à un/des projet(s) pour son école, pour une période, pour l'année.

✓ **Articulation du PEDT avec les dispositifs existants:**

Le PEDT s'articulera également avec le Contrat Enfance Jeunesse qui permet, avec le soutien important de la CAF, d'organiser des activités de qualité, accessibles à tous durant le temps libre des enfants et des jeunes. Le Contrat Enfance Jeunesse permet également de soutenir financièrement les Villes dans le développement de formations Bafa/Bafd à destination des futurs animateurs des accueils de loisirs ou encore la coordination du secteur de l'enfance et de la jeunesse.

Le Projet Educatif Territorial s'inscrit dans le cadre de la prochaine rédaction du Projet Educatif Ville. A cet effet, les missions de l'équipe de coordinateurs doit permettre la mise en cohérence des fonctionnements des accueils périscolaires et extrascolaires. Elle a également pour objectif la mise en œuvre des objectifs énoncés et d'en évaluer les effets, en collaboration avec les équipes d'animation concernées.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est mis en place par l'Espace socioculturel de la Ville. Au regard du dispositif déjà important mis en place pour la nouvelle organisation de la semaine scolaire d'une part, l'organisation des activités périscolaires avec tout ce que cela implique ; il est envisagé d'engager les discussions avec le service municipal concerné afin

d'envisager et d'organiser les articulations nécessaires contribuant à la réussite éducative de l'enfant.

Enfin, ce temps sera en articulation avec le projet d'école, dès lors qu'il sera transmis par les directeurs d'école. Les Ateliers Pédagogiques Complémentaires (APC) des enseignants pourront en effet y être intégrés.

c) Activités proposées dans le cadre du PEDT :

Les activités périscolaires mises en place par les collectivités territoriales en prolongement du service public de l'éducation, visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs.

Il est proposé la mise en place d'ateliers pour les enfants de GS de maternelle et les élémentaire, 1 semaine par mois durant les temps d'accueils post scolaire, ces ateliers permettent de travailler autour de thématiques, telles que sport, le théâtre, la danse, et sont menés par des animateurs faisant partie intégrante de l'équipe.

Pour les enfants porteurs de handicap

Dans la mesure où le handicap est diagnostiqué pour l'enfant et que la Ville valide son projet d'accueil individualisé, une réunion avec la famille, le personnel d'encadrement et l'infirmière municipale permet d'exposer et d'expliquer les conduites à tenir pour un accueil de qualité de l'enfant.

Selon la pathologie de l'enfant, il peut être envisagé une formation plus spécifique menée par le médecin scolaire et ce, en accord avec le cabinet médical scolaire.

En plus d'un plan de formation pour les agents concernés, il est envisagé d'intégrer cette démarche dans chaque projet pédagogique afin de permettre à l'enfant de bénéficier d'un lieu et d'un moment de détente et de loisirs.

En effet, le PEDT doit « favoriser le développement personnel de l'enfant, intellectuel et physique, son épanouissement et de son implication dans la vie en collectivité ». Les activités du PEDT doivent être cohérentes et complémentaires entre elles mais aussi avec le projet d'école. Elles doivent « être organisées de façon à être accessibles à tous ».

Pour les enfants d'âge élémentaire  
et GS maternelle

Pour les périodes suivantes, différents types d'actions éducatives sont proposées par les animateurs, durant les temps d'accueils.

Il est proposé la mise en place d'une semaine thématique par mois au choix de l'équipe d'animation :

- La culture et les arts : une dimension regroupant de nouvelles activités à découvrir avec des initiations au théâtre, à la musique, à la danse ou à la sculpture, activités culinaires ;
- Les activités physiques : parcours de motricité, pratiques de l'esprit d'équipe, initiations et découvertes de l'athlétisme et jeux collectifs, relaxation ;
- Les sciences et découvertes : activités ludiques de prévention et de découverte sur le tri, le développement durable, la nature, atelier jardinage et potager, ateliers

scientifiques, découverte du monde;

- Les activités éducatives et ludiques : animations socioculturelles sur le mélange des activités manuelles et illustrations de contes, fabrication de jeux et jouets, pratique des jeux de société et de stratégie, ateliers nutrition.

En outre, il a été demandé à chaque directeur d'école de bien vouloir transmettre son projet d'école afin de développer la complémentarité en conséquence.

Des discussions ont déjà permis cette complémentarité dans certaines écoles.

Le parcours pédagogique pourra ainsi être initié en permettant à chaque classe ou niveau de classe de découvrir, s'initier à différentes activités tout au long de l'année.

Pour les enfants d'âge maternel  
PS et MS

Une attention particulière a été apportée pour les enfants de petite section et d'âge maternel :

- mise en place de repères spatio-temporels (affichage format cinéma, horloge illustrée, etc...)
- mise en place de repères humains. des animateurs « fil rouge » ont été mis en poste ce qui permet sa présence, au sein de la même structure matin, midi, soir.
- mise en place d'ateliers tournants de courte durée et répondant à ses besoins : arts plastiques, motricité, jeux (individuels et collectifs), expression

d) Partenaires du projet :

Au niveau de la commune, ce projet fait intervenir différents partenaires : des services municipaux, des associations, etc...

Les autres partenaires institutionnels de la Ville sont l'Éducation Nationale, la Direction Départementale Interministérielle De la Cohésion Sociale (DDICS), la Caisse d'Allocation Familiales du Val de Marne (CAF), le Territoire Grand Paris Sud Est Avenir.

e) Structure de pilotage du projet :

La mise en œuvre du PEDT a été confiée à un Comité de pilotage. Il est mis en place afin de rassembler les acteurs éducatifs, veiller au suivi et à l'aboutissement des objectifs fixés ensemble et coordonner les actions multi partenariales sur le terrain : enseignants, élus, animateurs, parents d'élèves. Son objectif est également de veiller au respect et à la mise en application des recommandations de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Le Comité de pilotage est composé de :

- Monsieur le Maire ou son représentant ainsi que 3 élus (délégués au secteur Education et Enfance)
- La Directrice Générale Adjointe chargée des services à la population
- la Direction Education Enfance Jeunesse
- deux référents périscolaires
- un coordinateur pédagogique



- un représentant de la CAF du Val de Marne
- un représentant de la DDICS du Val de Marne
- la directrice académique du Val de Marne ou son représentant
- l'inspecteur de circonscription ou son représentant
- deux directeurs d'école (un maternel et un élémentaire)
- un représentant d'associations
- deux représentants de parents d'élèves (un maternel et un élémentaire)

Le Comité de pilotage est présidé par le Maire ou son représentant. Il a pour rôle de cadrer les objectifs poursuivis, de synthétiser toutes les avancées du projet et donc de finaliser le projet.

Fréquence du Comité de Pilotage : une réunion trimestrielle du comité de pilotage (hors vacances scolaires d'été) est organisée afin de tenir compte des remarques et des projets formulés.

*1<sup>er</sup> COPIL*, après les congés de la Toussaint (novembre). Il aura pour objectif de :

- effectuer un premier bilan relatif au fonctionnement des temps périscolaires
- recenser les problématiques relevées et y apporter des solutions pérennes

*2<sup>ème</sup> COPIL*, avant les congés d'hiver (février). Il aura pour objectif de :

- effectuer le bilan relatif au fonctionnement des temps périscolaires et à la mise en place des actions éducatives
- recenser les problématiques relevées et d'y apporter des solutions pérennes

*3<sup>ème</sup> COPIL*, à la mi-mai. Il aura pour objectif de :

- valider le bilan final
- valider l'évolution du PEDT pour l'année suivante

✓ **Modalités de suivi par site :**

Un registre de suivi des structures est tenu à jour afin d'y répertorier tous les éléments de chaque structure favorisant sa gestion, le suivi et la diffusion de l'information.

En complément, des tableaux répertoriant les effectifs quotidiens sont mis à jour régulièrement.

Un bilan d'activité sera effectué tous les trimestres afin d'apporter les modifications nécessaires à l'amélioration du projet.

<u>Mise en œuvre des activités</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et nature des activités développées au sein des thématiques arts plastiques, expression, jeux collectifs, motricité pour les maternelles / arts plastiques, expression- artistique, multisports, jeux collectifs pour les élémentaires</li> <li>• Nombre d'activités spécifiques encadrées par des intervenants ayant une compétence particulière</li> <li>• Nombre de projets d'enfants mis en œuvre au sein des diverses thématiques</li> <li>• Répartition des enfants au sein des diverses thématiques</li> <li>• Nombre et nature des activités ponctuelles mises en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets d'activité ayant abouti à une finalité (exposition, spectacle, tournoi sportif, ...)</li> <li>• Nombre et nature des projets d'enfants en cours de réalisation et finalisés</li> <li>• Evolution du nombre d'enfants participants à une activité (évolution positive, abandon, ...)</li> </ul>
<u>Sécurité</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place des exercices d'évacuation dans chaque structure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des animateurs aux formations liées à la sécurité, l'hygiène et la santé de l'enfant</li> </ul>

b) Outils de l'évaluation :

Afin de mener convenablement la réforme des rythmes scolaires, dont l'intérêt principal est celui des enfants, la Ville a pris l'initiative d'évaluer le PEDT à travers des outils d'évaluation spécifiques. Elle a entrepris de mettre en place divers moyens d'évaluation :

- Des fiches d'évaluation des projets d'animation seront transmises afin de s'assurer que les projets d'animation soient en lien avec les objectifs éducatifs et de vérifier notamment que les enfants sont réellement impliqués dans les activités (assiduité, régularité...).
- Des projets et fiches actions seront proposées par les animateurs décrivant ainsi le contenu de leurs activités. Cela permettra à tous de prendre connaissance des objectifs spécifiques de l'ensemble des activités proposées.
- Des réunions du comité de pilotage seront organisées afin de suivre la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et permettra donc de modifier, de réajuster, si nécessaire, certains paramètres du PEDT.
- L'observation des comportements des enfants est capitale car cette information permettra de savoir si la Ville a rempli l'un de ses objectifs fondamentaux : mettre en place une organisation du temps scolaire respectueuse des rythmes des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire.



## VI. EVALUATION DU PEDT

### a) Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

<b>Eléments constitutifs du bilan du PEDT</b>	<b>Indicateurs quantitatifs</b>	<b>Indicateurs qualitatifs</b>
<u>Public</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'enfants accueillis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire enfants</li> </ul>
<u>Mode d'inscription aux temps périscolaires</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des effectifs</li> </ul>	
<u>Modalités d'information aux familles</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de familles présentes au Forum</li> </ul>	
<u>Diagnostic local</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et nature des actions répondant aux problématiques énoncées dans le diagnostic (Actions éducatives, plans de formation, travaux d'aménagement, investissements mobiliers et équipements, modifications structurelles, ...)</li> </ul>	
<u>Objectifs éducatifs du PEDT</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et identification des partenaires impliqués dans la définition et l'évaluation des objectifs du PEDT</li> </ul>	
<u>Articulation du PEDT avec dispositifs</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et nature des actions développées s'inscrivant dans le cadre de dispositifs</li> </ul>	
<u>Activités</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et nature des actions mises en œuvre en complémentarité du projet d'école</li> <li>• Nombre d'enfants ayant participé à chacune de ces activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan des équipes d'encadrement</li> </ul>
<u>Acteurs éducatifs du territoire</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre, identification et nature de l'implication des partenaires associés</li> </ul>	
<u>Structure de pilotage</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et nature des réunions du comité de pilotage</li> <li>• Assiduité des membres du comité de pilotage</li> </ul>	
<u>Encadrement des accueils périscolaires</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'accueils maternels et élémentaires déclarés à la DDICS</li> <li>• Evolution du nombre d'animateurs qualifiés, en cours de qualification et non qualifiés</li> <li>• Nombre d'animateurs et responsables périscolaires ayant bénéficié de formation(s)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquence des réunions d'équipe d'encadrement (Planification d'activités, fonctionnement, pédagogie de l'activité ...)</li> <li>• Fréquence des réunions entre l'équipe d'animation périscolaire et l'équipe d'enseignants (Actions dans le cadre du projet d'école, règles de vie communes, ...)</li> <li>• Fréquence des réunions entre l'équipe d'animation périscolaire et les familles (présentation, information, portes ouvertes, etc.)</li> <li>• Nombre de recrutements/démissions/licenciements</li> </ul>
<u>Matérialisation des repères pour les enfants et les parents :</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du nombre d'accueil périscolaire ayant mis en œuvre la totalité des repères humains, spatio-temporels et organisationnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité des enfants à se repérer seuls dans le temps et l'espace</li> <li>• Capacité des enfants et parents à identifier les membres de l'équipe d'animation</li> </ul>